

2021



Communes forestières  
Auvergne-Rhône-Alpes

# AIDES VALORISANT LE BOIS LOCAL EXISTANTES EN RÉGION AURA

Un document édité par les Communes  
forestières Auvergne-Rhône-Alpes

# AIDES VALORISANT LE BOIS LOCAL EXISTANTES EN RÉGION AURA

Un document édité par les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

DÉPARTEMENT	FINANCEUR	PÉRIODE VALIDITÉ	NOM DE L'AIDE	CONDITIONS (EXTRAITS DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE)	MONTANT	LIEN
Tous (AURA) 	Région AURA	2018-2022	Appel à projet « Promouvoir le bois local dans la construction »	Les projets exemplaires de construction ou de rénovation concernés sont ceux : • valorisant les ressources forestières issues de la région et/ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes ; • associant des entreprises de la région. Sont exclus les projets de maisons individuelles et de hangars de stockage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % du coût du lot bois (bois régionaux uniquement) selon un plafond d'aide fixé à 50 000 € par projet;</li> <li>30 % du coût hors taxes du lot bois (bois régionaux uniquement) avec un plafond d'aide fixé à 100 000 € par projet pour les projets mobilisant des essences locales peu valorisées (sapin blanc, feuillu) et/ou des gros bois;</li> <li>- 10 % du coût hors taxes du lot bois (bois régionaux uniquement) avec un plafond d'aide fixé à 25 000 € par projet pour les projets portés par des entreprises (dont exploitations agricoles).</li> </ul>	<a href="https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/198/289-construire-ou-renover-en-bois-local-agriculture.htm">https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/198/289-construire-ou-renover-en-bois-local-agriculture.htm</a>
63 	Etat- préfecture 63	depuis 2018	DETR	Une bonification est accordée pour le soutien de projets de construction ou de rénovation : valorisant les ressources forestières issues de la région ou des massifs limitrophes et transformées sur le territoire d'Auvergne Rhône-Alpes ou certifiées Bois des Territoires du Massif Central™ ou équivalent.	Bonification de la DETR basée sur 15 % du coût HT du lot bois	<a href="http://www.puy-de-dome.gouv.fr/dotations-d-equipement-des-territoires-ruraux-2021-a8438.html">http://www.puy-de-dome.gouv.fr/dotations-d-equipement-des-territoires-ruraux-2021-a8438.html</a>
07 	Etat- préfecture 07	depuis 2020	DETR- DSIL	Il est prévu un taux d'intervention pouvant varier de 20% à 40% par opération. Le taux de 40% pourra être attribué : - Pour tout projet visant à préserver l'environnement, sur la base d'éléments chiffrés à fournir par le maître d'œuvre, ou à renforcer les circuits courts de la filière bois : intégration dans la commande publique d'une certification garantissant l'utilisation de bois certifié local: «Bois des Territoires du Massif Central™», «Boisdes Alpes™» ou équivalent.	Majoration de 10% de l'aide allouée	<a href="http://www.ardeche.gouv.fr/circulaire-detr-dsil-2020-a9558.html">http://www.ardeche.gouv.fr/circulaire-detr-dsil-2020-a9558.html</a>
	Département 07	depuis 2020	Pass territoire 2020	Pour les opérations de construction, d'extension ou de rénovation de bâtiments : • Seront éligibles les dépenses liées à l'utilisation de bois dans la construction (structure, murs ossature bois, harpente, menuiserie, isolation...). • Tous les projets devront préciser le volume d'intégration du bois dans le bâtiment (en dm <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> de SHON). • Les projets de constructions neuves devront respecter a minima la classe 3 définie par le CNDB Ceux concernant des extensions/rénovations devront s'en approcher et justifier d'un volume de bois notable, tout particulièrement en structure.	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Bonus bois local</u> : 10% du prix HT du lot bois local utilisé dans le projet, hors aménagements intérieurs.</li> <li><u>Majoration</u> : 5 % (soit un bonus équivalent à 15% du prix HT du lot bois local) pour les produits bois justifiant d'une certification "Bois des territoires du Massif central™" ou équivalent.</li> <li>Montant du bonus bois local plafonné à 40 000 €.</li> <li>Plafond de 50 000 € si le projet met en œuvre du bois certifié "Bois des territoires du Massif central™" ou équivalent.</li> </ul>	<a href="http://www.ardeche.fr/TPL_CODE/TPL_GUIDEDES AIDESFICHE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/170/45-guide-des-aides.htm">http://www.ardeche.fr/TPL_CODE/TPL_GUIDEDES AIDESFICHE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/170/45-guide-des-aides.htm</a>
26 	Etat- préfecture 26	depuis 2020	DETR- DSIL	Certains projets peuvent bénéficier d'une bonification de 5 % du taux de subvention initial (25 %) dans les cas suivants : - utilisation du bois certifié local ou équivalent (oisdes Alpes™, Bois des Territoires du Massif Central™ ou équivalent) : une attestation de faisabilité technique devra être établie en amont par l'association des communes forestières et un justificatif du cahier des clauses techniques du marché devra être produit ultérieurement. Seuls les projets comportant du gros œuvre dans la construction sont concernés par cette bonification.	Bonification de 5% de la DETR sur le taux unique fixe de 25%,	<a href="http://www.drome.gouv.fr/2021-depot-des-demandes-de-subventions-detr-">http://www.drome.gouv.fr/2021-depot-des-demandes-de-subventions-detr-</a>
	Département 26	2018-2022	Programme d'actions du plan forêt-bois drômois 2018-2022	Dispositif d'accompagnement des collectivités locales afin de les inciter à utiliser du bois dans les bâtiments publics : • Communes et Groupements de communes <25 000 habitants • Dépenses éligibles: - Bois dans les constructions (structure, murs, charpente, menuiserie...), opérations d'amélioration du bâtiment, création d'ouvrages d'art et d'aménagement extérieurs - Le coût des études liées au bois	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Communes &lt; 3 500 habitants</u>: 20 % porté à 25 % si le bois est doté d'une certification spécifique (Bois des Alpes™ ou équivalent) -</li> <li><u>Communes &gt; 3 500 habitants</u> : 10%portée 15% si le bois est doté d'une certification spécifique (Bois des Alpes™ ou équivalent)</li> </ul>	<a href="https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/economie/la-filiere-bois/">https://www.ladrome.fr/mon-quotidien/economie/la-filiere-bois/</a>

DÉPARTEMENT	FINANCEUR	PÉRIODE VALIDITÉ	NOM DE L'AIDE	CONDITIONS (EXTRAITS DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE)	MONTANT	LIEN
01 	Département 01	2020-2023	Livre blanc forêt bois	L'objectif de cette mesure «Soutenir les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de construction bois local», est d'encourager la réalisation de projets de construction, extension ou rénovation de bâtiments privilégiant le matériau bois et visant à une exemplarité en termes : <ul style="list-style-type: none"> <li>de performances énergétiques ;</li> <li>de valorisation du bois local.</li> </ul> Pour les cas de construction/extension, un volume minimum de bois sera exigé : a minima classe 3 grille CNDB en termes d'intégration du bois dans les bâtiments.	Subvention de 10 % du lot bois avec un plafond à 300 000 € HT	<a href="https://www.fibois01.org/download/1/file//livre-blanc-filiere-foret-bois-2020-2023-des-territoires-ain.pdf">https://www.fibois01.org/download/1/file//livre-blanc-filiere-foret-bois-2020-2023-des-territoires-ain.pdf</a>
	Etat- préfecture 01	Depuis 2021	DETR	Une majoration de 5% est prévue si votre projet utilise du bois local sous réserve de pièces justificatives de l'approvisionnement, comme l'utilisation de bois certifié.	Majoration de 5%	<a href="http://www.ain.gouv.fr/detr-dsil-dsid-et-fnad-2021-a6595.html">http://www.ain.gouv.fr/detr-dsil-dsid-et-fnad-2021-a6595.html</a>
38 	Etat- préfecture 38	2020 reconvertible	DETR	Pour chacune des catégories d'opérations prioritaires à la DETR, il est proposé un taux d'intervention entre 10 et 30%, Une bonification de 10% de la subvention peut être accordée aux projets mobilisant du Bois des Alpes™ certifié ou équivalent dans leur réalisation (structures et gros Œuvre) L'utilisation du bois des Alpes certifié répond aux enjeux de valorisation du bois d'oeuvre et de gestion durable de la forêt alpine, de création d'emploi et de diversification économique des départements alpins. Le maître d'ouvrage peut se rapprocher des Communes Forestières AURA, dont les coordonnées se trouvent ci-dessous, pour la confection de son dossier de demande de subvention. Un guide juridique «construire en Bois des Alpes™, étapes clés pour insérer une fourniture de bois certifié bois des Alpes dans la commande publique» est mis à disposition des collectivités et de leurs maîtres d'oeuvre par les communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Vous trouverez le guide juridique en téléchargement à cette adresse : <a href="http://alpesboisforet.eu/documentation.php">http://alpesboisforet.eu/documentation.php</a>	Bonification de 10% sur la partie structure et gros œuvre,	<a href="http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Finances-locales/La-dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR/Lancement-de-la-campagne-DETR-2020">http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Collectivites-territoriales/Finances-locales/La-dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR/Lancement-de-la-campagne-DETR-2020</a>
74 	Etat- préfecture 74	depuis 2019	DETR/DSIL	La préfecture de Haute Savoie souhaite encourager les collectivités dans une démarche de développement durable et de transition énergétique en majorant de +10% les subventions DETR attribuées en 2020 pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics favorisant : <ul style="list-style-type: none"> <li>la sobriété énergétique,</li> <li>la valorisation des ressources locales grâce à l'utilisation du bois certifié Bois des Alpes ou équivalent, dans les constructions.</li> </ul> Des fiches détaillées sont jointes dans le guide accompagnant cette circulaire Afin de garantir que le maître d'ouvrage dispose de tous les éléments lui permettant d'engager une opération en Bois des Alpes certifié, ou équivalent, il peut se rapprocher des Communes Forestières AURA, dont les coordonnées se trouvent ci-dessous, pour la confection de son dossier de demande de subvention. Un guide juridique "Construire en bois des Alpes™, étapes clés pour insérer une fourniture de bois certifié Bois des Alpes™ dans la commande publique" est mis à disposition des collectivités et de leurs maîtres d'oeuvre par les communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Vous trouverez le guide juridique en téléchargement à cette adresse : <a href="http://alpesboisforet.eu/documentation.php">http://alpesboisforet.eu/documentation.php</a>	Bonification de 10% de la subvention accordée,	<a href="http://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Vos-aides/Collectivites-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux">www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Vos-aides/Collectivites-locales/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux</a>
	SIAC via fond FEADER	depuis 2019	Osez le bois local	Le SIAC a pour ambition de mettre en œuvre une politique volontariste d'encouragement à l'utilisation des bois locaux dans la construction via le 1er axe de la stratégie LEADER. L'action " promouvoir le bois local" prévoit le soutien à la construction ou la rénovation de bâtiments en bois local via un appel à projets. conditions: <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet de construction ou de rénovation exemplaires</li> <li>Projet valorisant la ressource forestière labélisée « Bois des Alpes™ » ou « Bois Qualité Savoie »</li> <li>Projet obligatoirement réalisé sur le territoire du Chablais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>20 % du coût du lot bois ( Bois des Alpes™ ou Bois Qualité Savoie uniquement) selon un plafond d'aide fixé à 50 000 € par projet;</li> <li>10 % du coût hors taxes du lot bois (Bois des Alpes™ ou Bois Qualité Savoie uniquement) avec un plafond d'aide fixé à 25 000 € par projet pour les projets portés par des entreprises (dont exploitations agricoles).</li> </ul>	<a href="https://www.siac-chablais.fr/documentation/leader-1/candidature-leader-20172020/appele-a-projet-osez-le-bois-local/1830-appel-a-projets/file">https://www.siac-chablais.fr/documentation/leader-1/candidature-leader-20172020/appele-a-projet-osez-le-bois-local/1830-appel-a-projets/file</a>
73 	Etat- préfecture 73	Depuis 2021	DETR/DSIL/ DSIL rénovation énergétique	Un bonus sera accordé pour les projets dont les lots bois intègrent la certification Bois des Alpes™, l'utilisation du bois des Alpes certifié répondant aux enjeux de valorisation du bois d'oeuvre, de gestion durable de la forêt alpine, de création d'emplois et de diversification économique.	Taux d'intervention majoré de 10%	<a href="https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Concours-financiers-de-l-Etat/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR">https://www.savoie.gouv.fr/Publications/Concours-financiers-de-l-Etat/Dotation-d-equipement-des-territoires-ruraux-DETR</a>